

JEUNES, HANDICAP ET TRANSITION VERS LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN AFRIQUE SUB- SAHARIENNE

KONE Koko Siaka

kokosiaka@yahoo.fr

Institut pédagogique national de l'enseignement technique et professionnel (RCI)

Résumé

Les marchés du travail en Afrique subsaharienne se caractérisent par un manque de perspective en termes d'emplois sécurisés et de revenus décents pour les jeunes. Dans ce contexte, le présent article examine l'interaction entre les situations de handicap et l'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 29 ans. Les analyses s'appuient sur les données collectées par le BIT auprès des ménages de sept pays subsahariens (Bénin, Libéria, Malawi, Ouganda, Tanzanie, Togo et Zambie) dans le cadre des Enquêtes sur la Transition vers la Vie Active (ETVA). Elles indiquent que 17% des jeunes subsahariens souffrent de handicap dont 3% de déficients sévères et 0,2% de déficients absolus. En dépit des efforts d'inclusion scolaire, leur accès au marché du travail ne semble pas compromis, les politiques pro-handicapés leur garantissant une équité d'insertion professionnelle. De sorte que la transition de l'école vers la vie active, dans des emplois stables, est même plus rapide pour les jeunes handicapés insérés. Toutefois, le déficit en capital humain des jeunes en situation de handicap les expose davantage que les jeunes non-handicapés à des emplois précaires en termes de régularité, de salaires ou d'informalité.

Mots clés : *Jeunes, Handicap, Déficience, Marché du Travail, Transition vers la vie active, Afrique subsaharienne*

Code JEL : D63 – I21 – J14 – J24 - J81

Abstract

The labor markets in sub-Saharan Africa are characterized by a lack of prospects in terms of secure jobs and decent income for young people. In this context, this article examines the interaction between disability situations and the professional integration of young people aged 15 to 29. The analyzes are based on data collected by the ILO from households in seven sub-Saharan countries (Benin, Liberia, Malawi, Uganda, Tanzania, Togo and Zambia) as part of the Transition to Active Living Surveys (ETVA). They indicate that 17% of young Sub-Saharan people suffer from disabilities, including 3% with severe disabilities and 0.2% with absolute disabilities. Despite efforts to include children in school, their access to the labor market does not seem to be compromised, as pro-disabled policies guarantee them equity of professional integration. So, the transition from school to working life, in stable jobs, is even faster for young disabled people. However, the deficit in human capital of young people with disabilities exposes them more than young people without disabilities to precarious jobs in terms of regularity, wages or informality.

Key words: *young people, Disability, Labor Market, Transition to working life, Sub-Saharan Africa*

1. Introduction

La voie vers la prospérité sociale et économique du continent africain passe par des programmes efficaces mobilisant l'énergie et l'enthousiasme de son importante population jeune¹. De fait, la forte croissance démographique dans la région provoque des défis importants pour le marché du travail. En particulier, la demande d'emploi des jeunes et, notamment les plus instruits, reste insatisfaite : selon Beaujeu et al. (2011), 63% des africains ont moins de 25 ans et, fatalement, 60% des chômeurs africains sont des jeunes ; leur taux de chômage étant, dans la plupart des pays africains au sud du Sahara, deux fois plus élevé que celui des adultes. Par ailleurs, la croissance économique, de l'ordre de 4,5%, qu'a enregistrée l'Afrique subsaharienne au cours de la décennie 2000-2010 ne se traduit pas en création d'emplois modernes susceptibles de résoudre le problème de l'insertion professionnelle des nombreux jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Pis, 80% des 63 millions d'emplois créés entre 2000 et 2007 l'ont été par l'économie informelle ; et, seuls 3 millions des 10 à 12 millions de jeunes de 15-35 ans qui arrivent chaque année sur le marché du travail trouvent un emploi formel (Busan, 2018). Cette situation renforce le cantonnement des jeunes travailleurs sur les segments les plus vulnérables du marché du travail et, dans leur grande majorité, dans des emplois précaires et mal rémunérés (Elder et Koné, 2014). En effet, un emploi stable et bien rémunéré reste encore un idéal pour la plupart des jeunes subsahariens, y compris pour les jeunes les plus instruits qui ont bénéficié de l'accroissement des investissements d'éducation en Afrique au cours des années 2000².

Ce manque de perspective en termes d'emplois sécurisés et de revenus décents constitue, à l'évidence, une source de frustration chez les jeunes, en particulier pour ceux d'entre eux qui souffrent de handicaps divers. En effet, dans le monde entier, les personnes handicapées ont de moins bons résultats, sur le plan de la santé comme de l'éducation, participent moins à la vie économique et connaissent des taux de pauvreté plus élevés que les personnes qui ne sont pas handicapées³. Cela est en partie dû au fait qu'elles rencontrent des obstacles pour accéder aux services de base dans les domaines de la santé, de l'éducation, des transports, de

l'information, mais aussi et surtout de l'emploi. Ces difficultés sont, du reste, exacerbées dans les communautés moins avantagées comme l'Afrique subsaharienne, faisant du handicap un enjeu du développement, particulièrement dans cette partie du monde⁴. Et bien que l'on s'accorde sur ce fait, les informations statistiques sur les situations de handicap interagissant avec les domaines susmentionnés et, notamment l'emploi, restent peu nombreuses et parcellaires, dans un contexte où l'information sur le marché du travail est rare et sporadique (Barlet & d'Aiglepierre, 2016).

Le présent article vise à examiner cette interaction entre les situations de handicap, au sens des déficiences, et l'insertion professionnelle sur le marché du travail en Afrique subsaharienne. En particulier, les analyses focalisent sur le chemin et la durée de la transition de l'école au travail entre les groupes de jeunes handicapés, d'une part, et au regard de la trajectoire des jeunes non handicapés, d'autre part.

2. Concepts et méthodes

2.1 Handicap : Définition, typologie et mesures

2.1.1 Définition

Le handicap est une notion complexe, évolutive, multidimensionnelle et controversée, comme le souligne le *Rapport mondial sur le handicap* (OMS, 2012). En effet, au-delà des seules déficiences, le poids des barrières sociales et physiques dans le handicap est de plus en plus pointé du doigt. Partant donc du principe que les individus sont davantage handicapés par la société que par leur corps, le passage d'une approche médicale et centrée sur l'individu à une approche structurelle et sociale a été considéré comme le basculement d'un « modèle médical » à un « modèle social ». Dans ce contexte, la *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)* envisage le fonctionnement et le handicap comme une interaction dynamique entre l'état de santé et les facteurs contextuels, à la fois personnels et environnementaux. Ainsi, le handicap est défini sous trois aspects : « les déficiences » désignant la situation physique de la personne ; « les incapacités » désignant la restriction des activités due aux déficiences et « le handicap » exprimant les limitations en termes de réalisation d'un rôle social. Cette « approche biopsychosociale » constitue, en réalité, un compromis acceptable entre les modèles social et médical. Dès lors, le « Handicap », recouvrant les déficiences, les limitations fonctionnelles et les restrictions de

participation, se rapporte-t-il aux aspects négatifs de l'interaction entre un individu ayant un problème de santé et les facteurs contextuels (environnementaux et personnels).

Toutefois, en dépit de cette évolution sémantique, force est de constater que partout dans le monde et, particulièrement en Afrique subsaharienne, l'insertion professionnelle des personnes handicapées est d'abord compromise par leur situation physique. Aussi, la présente étude renvoie-t-elle le handicap à sa dimension primaire, c'est-à-dire, aux situations de déficience.

2.1.2 Typologie du handicap⁵

Il existe différentes typologies du handicap en fonction de la définition retenue. La présente réflexion réfère à la plus fréquemment utilisée et distingue les handicaps physiques, les handicaps mentaux et les handicaps multiples.

2.1.2.1. Les handicaps physiques⁶

Les handicaps physiques renvoient aux handicaps moteurs et aux handicaps sensoriels. S'agissant des **handicaps moteurs**, ils recouvrent la perte de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir (paralysies, amputations, infirmités motrices, myopathies, accident vasculaire cérébral, scolioses, etc.). Quant aux **handicaps sensoriels**, ils réfèrent à la surdité, à la cécité, au daltonisme, etc.

2.1.2.2 Les handicaps mentaux

Outre les déficiences psychiques⁷, on recense les **déficiences intellectuelles**⁸ qui traduisent la limitation significative, persistante et durable des capacités intellectuelles d'une personne par rapport aux personnes du même âge. Elles se mesurent à partir de tests⁹.

2.1.2.3 Les handicaps multiples

Il existe des combinaisons fréquentes de handicaps¹⁰. Ainsi, le **polyhandicap** souligne l'association de déficiences motrices et intellectuelles sévères, associées éventuellement à d'autres déficiences, et entraînant une restriction extrême de l'autonomie (souvent liées à des malformations et aux maladies affectant le fœtus et l'embryon). De même, le **pluri-handicap** consiste en l'association de plusieurs déficiences ayant approximativement le même degré de gravité.

Comment ces handicaps sont-ils concrètement mesurés ?

2.1.3 Méthode et mesures du handicap

La présente étude réfère aux six domaines fonctionnels ou fonctions essentielles définis par le Groupe de Washington sur le handicap¹¹ : la vue, l'ouïe, la mobilité, les fonctions cognitives, l'entretien personnel et la communication¹². Par ailleurs, souscrivant à l'approche de la CIF, l'étude couvre tous les aspects du fonctionnement humain, et envisage le handicap comme un continuum au lieu de considérer les personnes handicapées comme une catégorie à part. En ce sens, elle aborde le handicap, non plus d'un point de vue binaire, handicapé ou non handicapé, mais plutôt sous l'angle de ses différents degrés ; elle couvre, par conséquent, le spectre complet du niveau fonctionnel, allant de difficultés « légères » à « sévères » puis « absolu »¹³.

Sur cette base, les types de handicaps susmentionnés sont adoptés ou soumis à des ajustements. Ainsi, le handicap moteur rassemble les individus présentant des difficultés de motricité et ceux qui sont en incapacité de prendre soin d'eux-mêmes. Dans le même sens, le déficit mémoriel sert de proxy aux déficiences intellectuelles et, combiné au handicap moteur, il renvoie au poly-handicap. S'agissant du pluri-handicap, il est mesuré par l'association d'au moins deux handicaps dont les modalités sont classées de « sévère » à « absolu ».

2.2 La transition : concepts et mesures

Selon Vernières (1997), l'insertion professionnelle est « *le processus par lequel des individus n'ayant jamais appartenu à la population active accèdent à une position stabilisée dans le système d'emploi* » ; « *La position stabilisée [soulignant] que le fait d'exercer une activité productive, d'occuper un emploi, qu'elle qu'en soit la nature, ne suffit pas à considérer comme terminée la période d'insertion. Celle-ci ne peut être considérée comme achevée que lorsque la personne en question a acquis assez d'expérience pour être pleinement efficace dans une activité qu'elle souhaite ou se résigne à exercer durablement* » (Vernières, 1994).

Autrement dit, « *la nature de l'emploi importe autant que le fait d'être employé ; et l'insertion socioprofessionnelle n'est donc pas bornée par l'emploi : elle place l'activité dans la perspective dynamique d'une trajectoire de vie et d'une attente de position économique et sociale* », comme le rappellent Barlet et al. (2013). L'insertion est donc plus un processus qu'un état, consacré par une transition d'un

état vers un autre. Cette transition peut être longue, comprendre des étapes de chômage, de formation, d'emploi ou même d'inactivité.

Pour caractériser la transition, la présente étude réfère au cadre d'analyse des Enquêtes sur la Transition vers la Vie Active (ETVA)¹⁴. Dans cette approche, la transition des jeunes vers le marché du travail ne concerne pas uniquement la longueur de temps entre leur sortie de l'éducation (par l'obtention d'un diplôme ou par une sortie anticipée) et leur première entrée dans un emploi, mais elle prend en compte des éléments plus qualitatifs, comme le fait de savoir si cet emploi est stable (selon le type de contrat). En outre, l'on applique une définition plus stricte des « emplois stables » que celle généralement utilisée et l'on part du principe qu'une personne n'a pas « transité » jusqu'à son installation dans un emploi qui réponde à des critères très simples de stabilité, définis par la durée du contrat de travail. Par ailleurs, vu qu'une très faible proportion de jeunes dans les pays en développement occupe un emploi stable, la « satisfaction au travail » est intégrée dans la définition de la transition vers le marché du travail.

Plus précisément, la transition vers le marché du travail¹⁵ est définie comme le passage d'une jeune personne (15 à 29 ans) depuis la fin de la scolarité (ou l'entrée dans la première activité économique) vers le premier emploi stable ou satisfaisant. Un emploi stable est défini en termes de contrat de travail (écrit ou oral) et de durée du contrat (plus de 12 mois). La prise en compte d'un contrat de travail exclut *de facto* les travailleurs indépendants pour qui, la relation de travail n'est pas définie par un contrat. À l'opposé de la stabilité de l'emploi, l'on trouve l'emploi temporaire ou l'emploi salarié à durée déterminée. Par ailleurs, « l'emploi satisfaisant » est une notion subjective, basée sur l'auto-évaluation du titulaire du poste. Elle implique que la personne considère que le travail est « en accord » avec ses espérances d'emploi à un moment bien précis. *A contrario*, l'on a affaire à un « travail non satisfaisant », impliquant un sentiment d'insatisfaction au travail.

Sur la base de cette définition de la transition vers le marché du travail, les stades de la transition sont les suivants :

- **Transité** : un jeune qui a « transité » est une personne qui, actuellement :
 - a. Occupe un emploi stable, qu'il soit satisfaisant ou non, ou

- b. Occupe un emploi satisfaisant mais temporaire, ou
 - c. Est établie à son propre compte dans des conditions satisfaisantes.
- **En transition** : un jeune est encore « en transition » lorsque sa situation correspond à l'un des cas suivants :
 - a. Il est actuellement au chômage (définition assouplie), ou
 - b. Il occupe actuellement un emploi temporaire et non satisfaisant, ou
 - c. Il est établi à son propre compte dans des conditions non satisfaisantes, ou
 - d. Il est actuellement inactif et ni scolarisé, ni en formation, et s'est fixé comme but de rechercher un travail ultérieurement.
 - **Transition non encore commencée** : un jeune dont la « transition n'a pas encore commencé » est un jeune dont la situation correspond à l'un des deux cas suivants :
 - a. Il est encore en scolarisation et inactif (inactif scolarisé), ou
 - b. Il est actuellement inactif et non scolarisé ou en formation (inactifs non scolarisés), et il n'a pas l'intention de rechercher un travail.

Deux éléments de cette classification valent la peine d'être soulignés. Premièrement, les stades de la transition dépassent les limites de l'activité économique telle qu'elle est définie dans le cadre normalisé de la main-d'œuvre. La catégorie « transité » inclut un sous-ensemble de jeunes classés comme employés ; les employés restants relèvent de la catégorie « en transition », qui inclut aussi les chômeurs au sens strict et une part des inactifs (à savoir, ceux qui sont sans travail, qui sont disponibles pour travailler, mais qui ne recherchent pas activement un travail¹⁶, et les inactifs non scolarisés qui ont fait part de leur intention de rejoindre ultérieurement la main-d'œuvre); la catégorie « transition non encore commencée » est formée du reste de la population inactive.

Deuxièmement, les étapes de la transition ne forment pas un cadre normatif. En raison de l'inclusion des jeunes satisfaits et indépendants et des employés temporaires satisfaits, l'on ne peut prétendre que tous les jeunes de la catégorie « ayant transité » ont transité vers un « bon » emploi. En fait, la majorité des jeunes indépendants – les travailleurs à leur propre compte et les travailleurs familiaux non rémunérés – font

partie des travailleurs mal rémunérés de l'économie informelle et constituent l'essentiel de la population des travailleurs irréguliers. Toutefois, dans la mesure où ils ont exprimé un degré de satisfaction par rapport à leur travail, ils sont susceptibles d'avoir achevé leur transition ; en ce sens qu'ils resteront dans la catégorie des travailleurs indépendants pour le reste de leur vie professionnelle.

En définitive, la classification des stades de la transition fait appel au concept de flux. Une personne est « en transition » jusqu'à ce qu'elle ait atteint une position stable sur le marché du travail et qu'elle ait un emploi, bon ou mauvais, qu'elle soit susceptible de conserver.

3. Contexte et données

Les analyses s'appuient sur les données collectées auprès de sept pays subsahariens (Bénin, Libéria, Malawi, Ouganda, Tanzanie, Togo et Zambie) dans le cadre des Enquêtes sur la Transition vers la Vie Active (ETVA), développées par le BIT auprès des ménages, spécifiquement pour les jeunes de 15 à 29 ans entre décembre 2012 et septembre 2013.

Tableau 1 : Les enquêtes ETVA en Afrique subsaharienne

Pays	Partenaire d'exécution	Taille de l'échantillon	Couverture géographique	Période de référence
Bénin	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique	6 925	Nationale	Décembre 2012
Libéria	Liberian Institute of Statistics and Geo-Information Services	1 875	Nationale	Juillet-Août 2012
Malawi	National Statistics Office	3 102	Nationale	Août-Septembre 2012
Ouganda	Uganda Bureau of Statistics	4 006	Nationale	Février-Mai 2013
Tanzanie	Department of Statistics,	1 988	Nationale	Février-Mars 2013

	University of Dar es Salaam			
Togo	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale	2 033	Nationale	Juillet-Août 2012
Zambie	Ipsos Zambia	3 206	Nationale	Décembre 2012

Source : Elder et Koné (2014)

Les pays considérés semblent assez représentatifs de la situation qui prévaut en Afrique subsaharienne. En effet, dans un contexte mondial de récession, les pays de l'étude connaissent une croissance du PIB (Tableau 2). Toutefois, celle-ci est plus modérée dans les pays francophones, au contraire des pays sous influence anglo-saxonne, y compris le Libéria qui, en dépit de son faible PIB par habitant, affiche le taux de croissance le plus élevé (7,4%).

Tableau 2 : Indicateurs macroéconomiques des pays de l'étude, 2012

Pays	Population (milliers)	% jeunes (14-24 ans)	PIB en PPA	PIB par habitant en PPA	Taux moyen de croissance (2004-2012)
Bénin	9 352	19,8	15 505	1 658	3,5
Libéria	4 245	19,1	2 693	635	7,4
Malawi	15 883	20,5	14 581	918	5,6
Ouganda	35 621	20,2	50 591	1 420	6,9
Tanzanie	47 656	19,5	73 498	1 542	6,9
Togo	6 283	20,2	6 899	1 098	3,3
Zambie	13 884	19,7	23 676	1 705	6,3
Afrique	1 068 444		3 359 148	3 204	5,4

Source : OCDE, StatExtracts, 2013.

En outre, en dépit du « contexte de grande incertitude » économique, les perspectives de croissance moyen terme sont restées solides dans six des sept pays de l'échantillon. Après être entré en récession en 2016, la

croissance économique du Libéria est répartie pour se situer à 1,2% en 2018. Le Tableau 3 indique l'évolution de la croissance dans les pays de l'étude.

Tableau 3 : Croissance du PIB réel (variation annuelle en %) dans les pays de l'étude

Pays	2010-2015	2016	2017	2018
Bénin	4,3	4,0	5,8	6,5
Libéria	5,3	-1,6	2,5	1,2
Malawi	4,6	2,3	4,0	3,2
Ouganda	5,3	2,3	5,0	6,2
Tanzanie	6,5	6,9	6,8	6,6
Togo	6,1	5,6	4,4	4,7
Zambie	6,0	3,8	3,4	3,5
Afrique subsaharienne	5,1	1,4	2,9	3,0

Source : FMI, 2019.

Par ailleurs, à l'instar de l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne, la principale source d'emplois dans les pays concernés reste le secteur agricole. En 2012¹⁷, entre 65% et 80% de la population économiquement active dans les pays de l'étude était employée dans l'agriculture, à l'exception du Togo et du Bénin, où l'agriculture concernait environ 44% de la population active. Toutefois, en dépit de cette forte concentration de la main-d'œuvre dans ce secteur, la contribution moyenne de ce dernier au PIB était de 28,1%, à l'exception du Libéria et du Togo, où l'agriculture représentait respectivement 73,4% et 46,2% du PIB en 2012. Dans ce contexte, le secteur industriel a joué un rôle plus important que l'agriculture dans la constitution du PIB en Zambie (41,2%) et en Ouganda (27,3%) alors que dans les autres pays la contribution moyenne était de 18,2%. Et, malgré son potentiel de croissance dans une région riche en travail, l'expansion du secteur manufacturier continue d'être limitée par des problèmes d'infrastructure, l'approvisionnement coûteux et peu fiable de l'énergie, les formalités administratives, le financement des investissements coûteux et la concurrence étrangère (BAD et al., 2013). Et, en ce qui concerne le tertiaire, les flux financiers externes, qui comprennent l'Aide Publique au Développement (APD), les Investissements Directs à l'Étranger (IDE), les investissements de portefeuille et les transferts de fonds, ont continué de jouer un rôle

important dans l'économie de l'Afrique subsaharienne. En 2012, pour le continent africain, les flux financiers externes ont atteint un niveau record de 186,3 milliards de dollars, et, pour la première fois, les envois de fonds sont devenus le plus grand flux financier externe, dépassant l'APD et les IDE. Quatre des sept pays d'Afrique subsaharienne couverts par les ETVA figurent sur la liste des 15 premiers pays Africains selon les *Perspectives économiques en Afrique* au niveau des ratios de transferts : le ratio moyen des transferts par rapport au PIB (2005-2011) était de 10,3% au Togo, de 7,3% au Libéria, de 4,3 pour cent en Ouganda et de 3,6% au Bénin (BAD et al., 2013). La réduction de la dépendance à l'aide étrangère en faveur des revenus nationaux issus des taxes est un signal d'un développement plus durable et accroît la légitimité des gouvernements. Selon les données de *Perspectives économiques en Afrique*, parmi les sept pays de l'étude, seul le Libéria a continué à recevoir une plus grande part de son revenu national de l'aide publique au développement plutôt que des recettes publiques. Les autres pays ont obtenu une plus grande part en provenance de l'impôt, mais seule la Zambie dégage des recettes publiques bien supérieures au montant provenant de l'aide étrangère.

4. Jeune et handicap en Afrique subsaharienne

4.1 Ampleur et incidence du handicap

Les données des enquêtes ETVA indiquent qu'en Afrique subsaharienne, près de 17% des jeunes présentent au moins une déficience, sans spécificité régionale : si un-quart des jeunes zambiens sont concernés, au Togo c'est quasiment un jeune sur trois qui expérimente le phénomène (Tableau 4). Et lorsque l'on réfère à la nature de la déficience, il apparaît que les difficultés visuelles (7,5%) et mémorielles (5,4%) en constituent l'essence ; la situation étant davantage prégnante dans les pays à forte déficience. Toutefois, au Libéria, les difficultés de motricité témoignent des affres du long conflit qu'a traversé ce pays. Cette tendance est, du reste, confirmée lorsque l'on envisage la typologie des handicaps : le handicap moteur dans ce pays est le plus important. Paradoxalement, les difficultés d'auto-entretien des jeunes au Bénin s'expliquent par ce fait quand dans les autres pays de l'échantillon, le handicap sensoriel constitue l'essentiel du handicap de la jeunesse. Par ailleurs, l'examen de l'incidence du handicap montre que les jeunes en Afrique subsaharienne souffrent principalement de déficiences légères (13,4%), les déficiences

sévères ne concernant que 3% d'entre eux, tandis que les déficiences absolues sont marginales à 0,2%.

Tableau 4 : Ampleur et incidence du handicap chez les jeunes subsahariens (%)

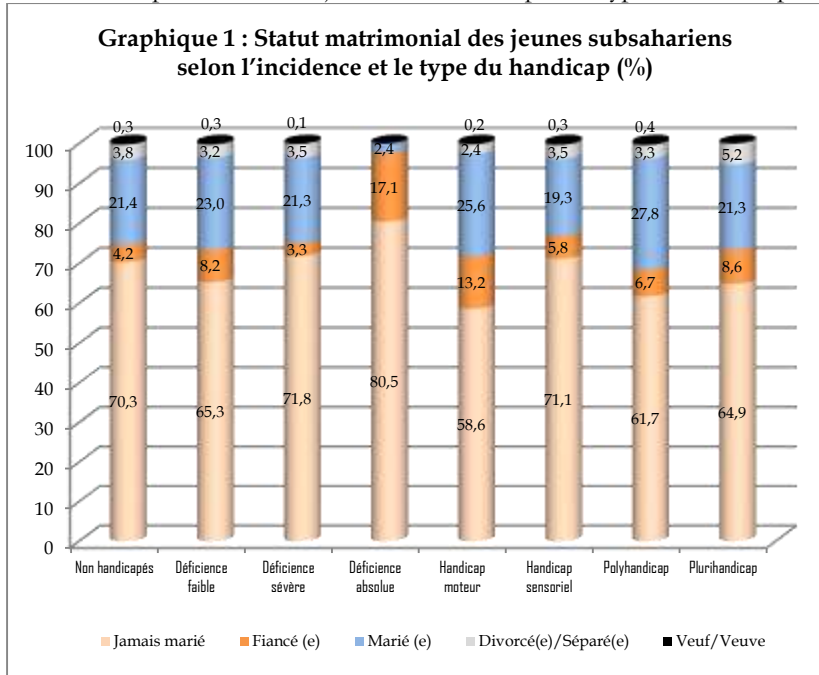
	BENIN	LIBERIA	MALAWI	TANZANIE	TOGO	UGANDA	ZAMBIE	MOYENNE
Non handicapés	82,9	80,8	85,7	89,3	71,0	79,0	75,5	83,4
Handicapés	17,1	19,2	14,3	10,7	29,0	21,0	24,5	16,6
Nature de la déficience								
Difficultés visuelles	3,2	6,8	4,7	7,2	11,7	8,3	11,2	7,5
Difficultés auditives	1,8	3,0	2,1	1,9	3,1	4,2	3,8	2,7
Difficultés de motricité	2,0	7,6	2,1	2,7	5,0	5,9	2,7	3,5
Difficultés mémorielles	5,6	7,1	5,8	1,3	14,6	8,2	9,6	5,4
Difficultés d'auto-entretien	9,9	3,0	0,2	0,3	10,6	2,9	1,3	2,3
Difficultés de communication	1,6	3,8	2,2	0,5	-	2,8	2,6	1,6
Incidence du handicap								
Déficience légère	11,1	16,1	12,6	8,5	22,4	16,5	22,4	13,4
Déficience sévère	5,7	2,4	1,5	2,0	6,2	4,4	2,1	3,0
Déficience absolue	0,3	0,6	0,1	0,3	0,4	0,1	-	0,2
Types de handicap								
Handicap moteur	11,1	9,1	2,1	2,9	13,0	7,5	3,6	5,2
Handicap sensoriel	4,8	8,5	6,5	7,7	13,8	11,2	14,3	9,2
Poly-handicap	2,7	3,0	0,3	0,3	5,9	2,5	0,7	1,4
Pluri-handicap	0,5	0,8	0,1	0,2	1,2	1,0	0,1	0,5
Population 15-29 ans	2853882	894587	4455673	14559831	1808344	8675962	3780009	37028288

Source : A partir des ETVA en Afrique subsaharienne (2012-2013) -Données pondérées

4.2 Handicap et caractéristiques socio-éducatives des jeunes

C'est généralement un lieu commun que d'affirmer les difficultés d'épanouissement social des personnes souffrant de handicaps divers. Les ETVA en Afrique subsaharienne semblent confirmer cette croyance. De fait, elles mettent en avant une entrée dans l'union relativement plus tardive des jeunes handicapés, en particulier ceux souffrant de handicaps

sévères à absolus, sans oublier les pluri-handicapés. *A contrario*, les jeunes « déficients faibles » ou handicapés moteurs présentent les mêmes comportements matrimoniaux que leurs homologues ne souffrant d'aucun handicap. De même, au Malawi et en Ouganda, l'on observe un fort taux de mariés parmi les polyhandicapés, cette tendance étant également très perceptible au Libéria où les fiançailles semblent garantir une certaine protection aux jeunes concernés par ce type de handicap.



Source : *A partir des ETVA en Afrique subsaharienne (2012-2013) - Données pondérées*

L'examen de l'âge moyen au mariage confirme la similarité dans les comportements matrimoniaux entre les jeunes non handicapés et ceux souffrant de déficiences légères. En revanche, les ETVA mettent en avant une précocité dans le mariage pour tous les autres groupes de handicapés, certainement à la recherche d'une certaine protection. Cette solidarité dans l'union avec les jeunes handicapés va-t-elle à son terme ? Le tableau 5 appelle à une certaine prudence, dans la mesure où le divorce est plus prononcé chez les déficients sévères et les polyhandicapés.

Tableau 5 : Age moyen au mariage selon le sexe, l'incidence et le type du handicap

	Non handicapés	Déficiência faible	Déficiência sévère	Déficiência absolue	Handicap moteur	Handicap sensoriel	Poly-handicap	Pluri-handicap
BENIN								
Homme	21,7	20,6	20,6	24	20,6	20,9	21,1	22,9
Femme	19,3	18,6	18	19	18,4	17,8	17,7	17,6
Ensemble	19,9	19,2	18,9	20,6	19	18,8	18,5	20
LIBERIA								
Homme	20,2	22,8	16,2	25	20,6	22,2	-	-
Femme	19	18,9	17,5	0	18,2	20,9	17,7	-
Ensemble	19,5	19,7	16,9	25	18,9	21,2	17,7	-
MALAWI								
Homme	20,8	20,8	21,1	0	23,3	21	23,7	-
Femme	18,2	18,1	19,4	0	18,4	18,9	19,2	17
Ensemble	19	18,9	19,8	0	19,2	19,7	20,8	17
TANZANIE								
Homme	21,1	19,9	20	0	18	19,8	18	0
Femme	19,7	18,6	16,6	0	18,3	18,1	19	18
Ensemble	20,1	18,9	19,2	0	18,3	19,4	18,7	18
TOGO								
Homme	21,3	22,2	16,5	0	18,4	21,3	17	16
Femme	18,7	18,2	17,1	0	17,9	18	17,8	18
Ensemble	18,9	18,6	16,9	0	18	18,4	17,6	16,8
OUGANDA								
Homme	21	20,9	20,3	0	21,4	19,9	20,2	21
Femme	18,5	18	18	0	17,8	17,8	17,2	17,9
Ensemble	19,3	18,9	18,7	0	19,1	18,4	17,9	18,6
ZAMBIE								
Homme	22,4	19,7	17,2	0	21,9	18,7	22	-
Femme	19,4	19,1	19,9	0	18,3	19,3	19	-
Ensemble	20,3	19,2	18,9	0	18,7	19,2	19,2	-
ENSEMBLE								
Homme	21,2	21,0	18,8	-	20,6	20,5	17,4	-
Femme	19,0	18,5	18,1	-	18,2	18,7	18,2	17,7
Ensemble	19,6	19,1	18,5	-	18,7	19,3	18,6	18,1

Source : A partir des ETVA en Afrique subsaharienne (2012-2013) - Données pondérées

En matière de scolarisation, les ETVA mettent en évidence le déficit relatif des jeunes handicapés : 13 à 22% d'entre eux n'ont jamais été scolarisés, contre à peine 5,2% des jeunes subsahariens non handicapés. Cette tendance est confirmée par l'UNESCO (2014) qui indique, par exemple, qu'au Malawi et en République-Unie de Tanzanie, le handicap

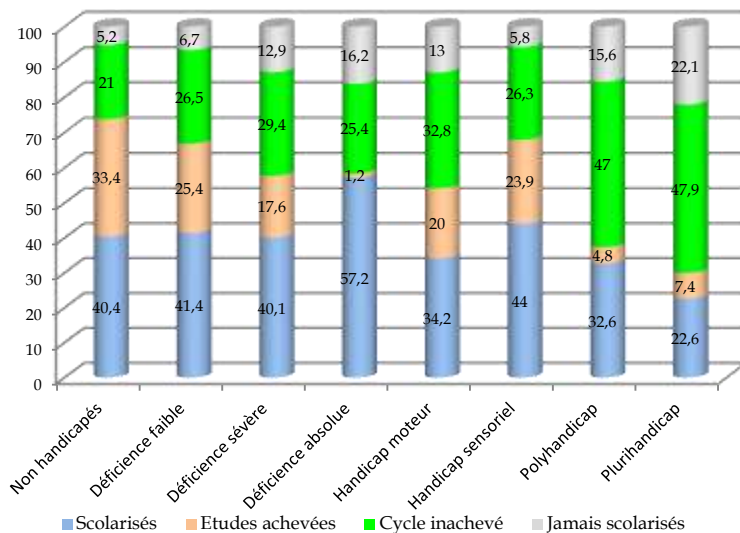
multiplie par 2 la probabilité que l'enfant n'ait jamais été inscrit à l'école et, au Burkina Faso, par 2,5 le risque de ne pas être scolarisé. En outre, pour ceux d'entre eux qui ont fréquenté l'école, une sortie prématurée des classes est hautement probable, comme en témoigne la situation des poly- et pluri-handicapés dont 47% n'achèveront jamais leur cycle de formation.

En somme, comme le souligne l'UNICEF (2014), le phénomène d'exclusion des systèmes éducatifs d'Afrique est le plus prégnant pour les catégories d'enfants les plus vulnérables, en particulier les enfants présentant un handicap.

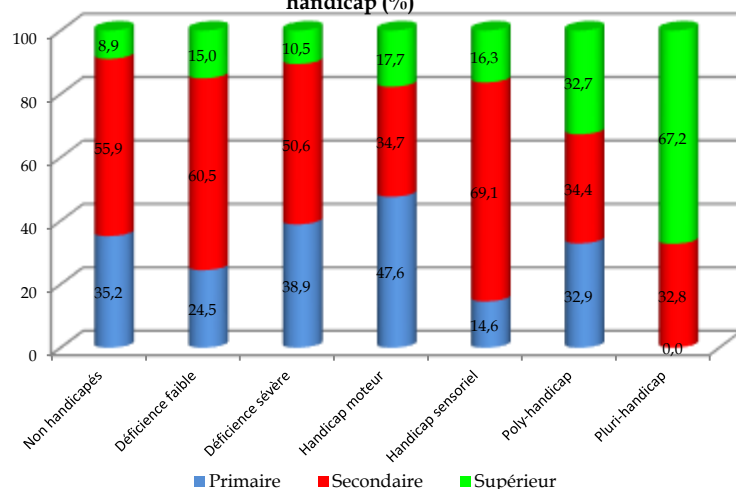
Cette préoccupation semble, du reste, comprise par différents pays africains au sud du Sahara. En effet, les ETVA en Afrique subsaharienne soulignent les efforts considérables faits par les gouvernements pour scolariser les jeunes handicapés ; singulièrement, les déficients absolus sont relativement mieux pris en charge en Tanzanie, au Malawi et au Bénin. La même tendance s'observe dans ces pays en ce qui concerne les jeunes souffrant de déficience sévère, le Libéria faisant également de la scolarisation de ces jeunes une priorité.

Ces efforts sont d'autant plus importants à valoriser que pour les rares handicapés ayant accédé à l'école, la réussite scolaire et un diplôme supérieur semblent la condition *sine qua non* de la promesse d'une insertion socioprofessionnelle. De fait, bien que leur taux d'achèvement soit faible, les jeunes handicapés justifient d'un meilleur niveau d'instruction que leurs homologues valides, en particulier les poly- et plurihandicapés. Cependant, quasiment un déficient sévère ou un handicapé moteur sur deux ayant achevé ses études sort du système éducatif dès la fin du cycle primaire, rappelant si besoin était les efforts à consentir pour l'inclusion scolaire de l'ensemble des jeunes subsahariens notamment en termes d'accès et de rétention.

Graphique 2 : Accès à l'éducation des jeunes subsahariens selon l'incidence et le type du handicap (%)

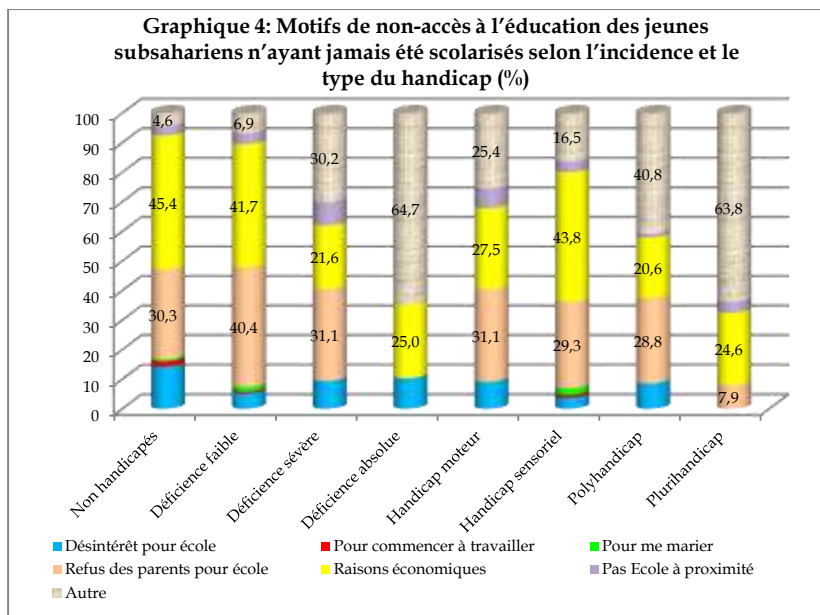


Graphique 3 Niveau de scolarisation des jeunes subsahariens ayant achevé leurs études selon l'incidence et le type du handicap (%)

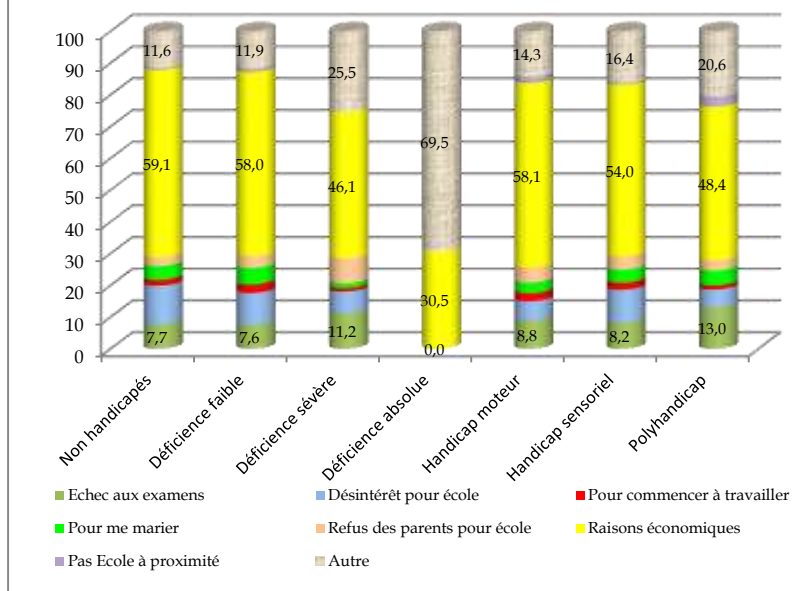


Source : A partir des ETVA en Afrique subsaharienne (2012-2013) - Données pondérées

L'examen des motifs de nonaccès des jeunes subsahariens à l'éducation (Graphique 4) met, principalement, en avant des *Raisons économiques* et, accessoirement, le *Rejet de l'école par les parents* ; cette situation prévalant quel que soit le statut de handicap. Toutefois, un certain nombre de facteurs non identifiés semblent davantage déterminants dans l'exclusion des jeunes handicapés du système éducatif, le phénomène étant davantage prégnant pour les déficients sévères à absolus, les polyhandicapés et les plurihandicapés. Les motifs de déscolarisation des jeunes subsahariens (Graphique 5) confirment l'impact des facteurs « *non classiques* » dans l'exclusion scolaire des jeunes souffrant de déficiences absolues (69,5%), l'impact étant tenu pour le reste des jeunes handicapés. A cet égard, il importe d'être attentif à l'avertissement de l'UNESCO (2014) selon lequel « *les handicaps empêchant de communiquer et d'interagir normalement avec les autres au sein des établissements du système général peuvent poser des obstacles d'ordre pratique et social particulièrement insurmontables pour la participation éducative ; les conséquences varient considérablement selon le handicap : en Ouganda, les taux d'abandon sont moins importants chez les enfants atteints de handicaps visuels et moteurs que chez les handicapés mentaux.* »



Graphique 5 : Motifs de déscolarisation des jeunes subsahariens n'ayant pas achevé leurs études selon l'incidence et le type du handicap (%)



Source : A partir des ETVA en Afrique subsaharienne (2012-2013) - Données pondérées

En définitive, le handicap réduit la probabilité d'accès à l'école des jeunes subsahariens, des facteurs non « traditionnels » impactant fortement l'exclusion scolaire des jeunes souffrant de handicap. Par ailleurs, les « rares heureux » d'entre eux à avoir fréquenté l'école sont exposés au risque d'une sortie prématurée du système éducatif, faisant de la réussite scolaire et d'un diplôme du supérieur la condition *sine qua non* de la promesse d'une insertion professionnelle pour les jeunes handicapés.

5. Jeunes, handicaps et marché du travail en Afrique Subsaharienne

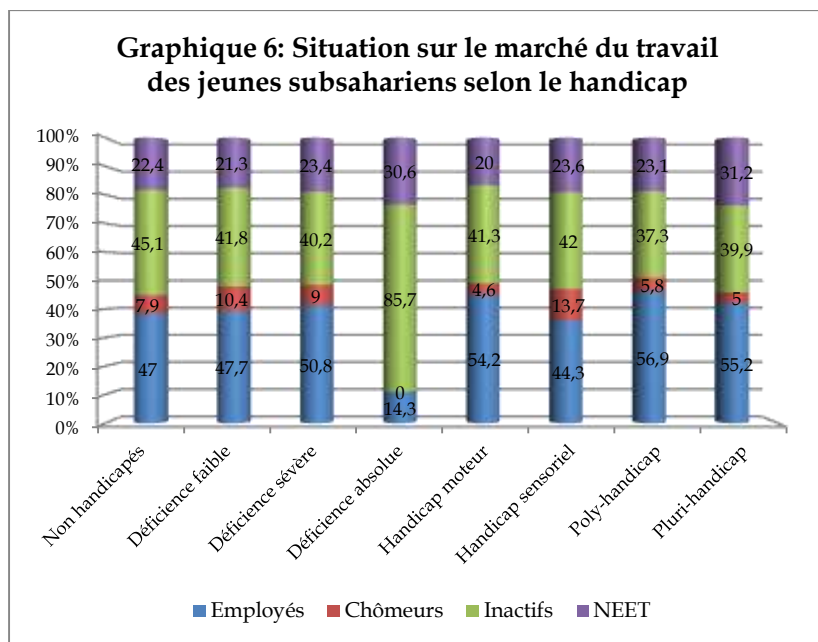
Le taux d'activités des jeunes en Afrique subsaharienne est traditionnellement important, en particulier, dans les pays à faible revenu, la BAD (2012) la situant à 41%. Les données des enquêtes ETVA confirment cette tendance, en dépit des situations de déficiences. En

effet, à l'exception des jeunes handicapés absolus qui présentent un taux d'emploi de 14,3% pour 85,7% d'inactivité, l'activité des jeunes subsahariens concerne de 44,3% à 57% d'entre eux et ce, quel que soit l'état de déficience. Les mesures en faveur des personnes en situation de handicap dans ces pays y contribuant grandement, comme le souligne le graphique 6 ci-dessous. En effet, l'impact des politiques pro-handicapés¹⁸ en vigueur dans la plupart de ces pays, notamment, en faveur des jeunes souffrant de handicaps moteurs, sévères, de poly ou de plurihandicap tendent à freiner le déficit d'employabilité de ces derniers. Cette situation explique, sans nul doute, pourquoi les taux de chômage des jeunes déficients en capacité de postuler sur le marché du travail soient plus faibles, constituant à l'évidence une exception africaine. Par exemple, Morin (2006) indique qu'en France, le taux de chômage des personnes handicapées est le triple de celui des autres et que les licenciements liés aux handicaps augmentent fortement. Murray (2007) confirme et généralise, du reste, cette tendance : *« dans le domaine de l'emploi, les statistiques disponibles indiquent que les taux de chômage parmi les travailleurs handicapés tendent à être deux ou trois fois plus élevés que parmi les autres travailleurs. Des problèmes d'accès à l'environnement physique, y compris le transport, les logements et les lieux de travail, associés à des préjugés tenaces parmi les employeurs, les collègues de travail et le public en général aggravent une situation déjà difficile. »* Cette tendance est, en revanche, conforme à la situation des jeunes subsahariens présentant les handicaps les moins visibles comme la surdité ou les déficiences faibles ; ces derniers semblent échapper aux politiques publiques destinées aux jeunes personnes vivant avec un handicap dans cette partie du monde.

Ces politiques pro-handicapés en Afrique subsaharienne sont de nature à rassurer les jeunes handicapés et à renforcer leur présence sur le marché du travail. Ainsi, une étude réalisée en Côte d'Ivoire par le BIT (2018) montre que 35,3% des personnes en situation de handicap (PSH) ont été recrutées grâce à des mesures spéciales du gouvernement (dérogation spéciale), 11,8% par cooptation ou sur proposition de leur association, contre 41,2% des PSH en emploi recrutées par appel à candidature ou par concours. Manifestement, l'action publique en faveur de l'emploi des PSH contribue à briser la glace des représentations sociales. Car, il est bien connu que les personnes handicapées sont souvent confrontées à leurs propres représentations et aux résistances que ces dernières engendrent dans leur tentative de s'insérer professionnellement. Elles ont, en effet, *« le sentiment de ne pas être à la hauteur ou vivent avec la peur de se*

retrouver face à des contraintes professionnelles insurmontables... d'affronter ou de réaffronter les contraintes, les difficultés et les exigences du marché du travail » (Mercier, 1997), en particulier pour des personnes qui ont peu ou pas d'expérience de la vie de travail. Ces représentations sociales des personnes vivant avec un handicap sont, du reste, renforcées par celles des employeurs pour qui la personne handicapée est moins une valeur sûre qu'un risque, en ce sens qu'elle serait moins rentable, demanderait plus d'attention, impliquant le plus souvent un poste de travail spécifique et, donc, « *un investissement supplémentaire, tant matériel que moral.* »

La singularité des jeunes subsahariens handicapés vis-à-vis du marché du travail se traduit également par le taux de NEET (ni en emploi, ni scolarisés ou en formation) : bien que l'on observe un écart de près de neuf points de pourcentage entre les handicapés absolus ou les plurihandicapés et les jeunes ne présentant aucun handicap, il importe de relever que le taux de NEET des handicapés moteurs et des déficients faibles est inférieur à celui de ces derniers.



Source : A partir des ETVA en Afrique subsaharienne (2012-2013) - Données pondérées

L'accès privilégié des PSH, en particulier dans les emplois formels, rime-t-il avec la qualité de leur emploi ? Le tableau 5 met en avant une relative irrégularité des emplois exercés par les PSH. De fait, si un jeune valide sur deux occupe un emploi irrégulier, ce rapport est de trois pour quatre pour les PSH quand il concerne l'ensemble des plurihandicapés. La même tendance s'observe lorsque l'on envisage les emplois salariés comparativement aux emplois indépendants. Les politiques à visée d'insertion pour les jeunes handicapés semblent davantage orientées vers les activités informelles, y compris dans le secteur formel.

Tableau 6 : Qualité de l'emploi des jeunes subsahariens ayant achevé leurs études selon le handicap

	Non handicapés	Déficience faible	Déficience sévère	Déficience absolue	Handicap moteur	Handicap sensoriel	Poly-handicap	Pluri-handicap
Régulier	44,5	25,2	15,9	-	11,7	31,4	6,6	0,0
Irrégulier	55,5	74,8	84,1	-	88,3	68,6	93,4	100,0
Salarié	50,5	25,6	19,5	-	14,4	32,8	16,1	0,0
Indépendant	46,6	73,3	79,9	-	84,5	66,6	77,1	100,0
Formel	11,3	9,3	9,1	-	5,4	14,5	5,8	0,0
Informel / Secteur								
Formel	29,7	19,8	12,6	-	19,1	26,8	37,3	67,2
Informel / Secteur								
Informel	59,0	70,8	78,3	-	75,5	58,7	56,9	32,8
Population	4511146	527876	96995	-	283524	289520	30897	12766

Source : A partir des ETVA en Afrique subsaharienne (2012-2013) -Données pondérées

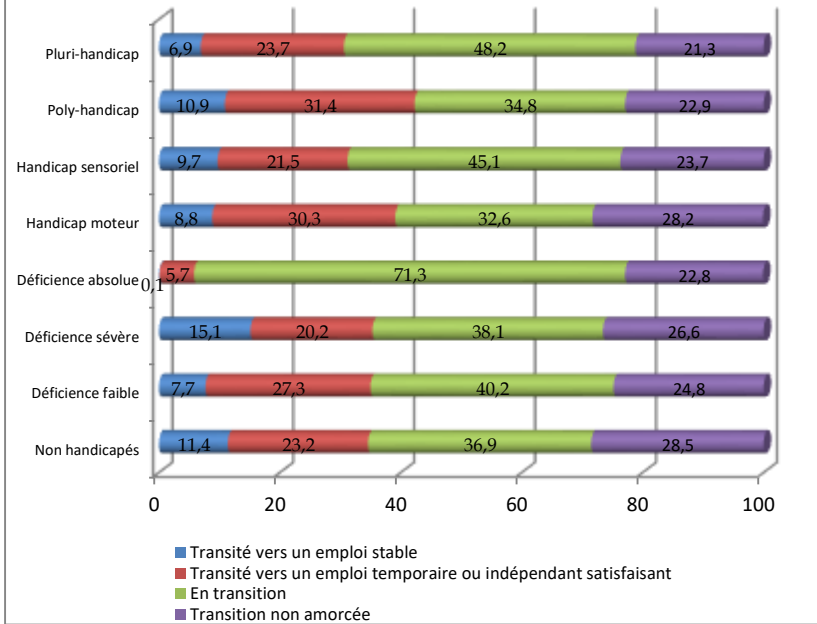
Au total, quoique bénéficiaires de mesures d'insertion privilégiées, les jeunes subsahariens en situation de handicap semblent davantage que leurs homologues valides occuper des emplois précaires en termes de régularité, de salaires ou d'informalité. Cette situation pourrait-elle résulter d'une discrimination occupationnelle fondée sur les représentations sociales quant à l'embauche des Personnes vivant avec un handicap ? Répondre à une telle question invite à intégrer préalablement le fait que la notion de discrimination et d'accès à l'emploi ne prévaut qu'à niveau égal de compétences et qu'« *un déficit de formation est dès le départ synonyme de désavantages importants en matière d'accès à l'emploi*¹⁹ » (Velche, 2007). Or, comme le note Bogard (2007), « *la sous-qualification de la majorité des travailleurs handicapés (...) est responsable de leur "employabilité" réduite sur le marché du travail.* »

Les jeunes subsahariens souffrant de déficiences diverses ne dérogent pas cette situation de déficit, dans la mesure où un déficient sévère ou un handicapé moteur sur deux ayant achevé ses études sort du système éducatif dès la fin du cycle primaire. En conséquence, *« même lorsque la loi est appliquée, le monde du travail exclut en réalité les personnes handicapées, pas nécessairement à cause de leur incapacité fonctionnelle mais du fait de leur niveau de formation inadapté ou tout au moins insuffisamment compétitif. »* (Velche, op.cit.) Il y a donc *« une discrimination de fait tout à fait légale »* (Velche, 2006) renvoyant ceux d'entre eux qui sont occupés aux emplois précaires du marché du travail.

6. Jeunes, handicaps et transition vers le marché du travail en Afrique Subsaharienne

L'analyse des voies de la transition des jeunes africains selon le handicap met en lumière un certain nombre d'enseignements. Ainsi, il semblerait que les déficients sévères constituent le cœur de cible des politiques pro-handicapés. Ce privilège se traduit par des exigences plus marquées pour ce groupe vis-à-vis du marché du travail. En raison des mesures spéciales prises par les gouvernements en Afrique subsaharienne, ce groupe évolue relativement plus vite vers des emplois stables. Par conséquent, ils se satisfont peu des emplois temporaires ou indépendants (20,2%) et prennent davantage de risque en amorçant plus tardivement leur transition (26,6%), à l'instar des handicapés moteurs et des non handicapés. En revanche, la transition paraît plus longue chez les déficients absolus (74,3%) et les pluri-handicapés (48,2%).

Graphique 7: Handicap et transition des jeunes subsahariens vers le marché du travail (%)



Source : A partir des ETVA en Afrique subsaharienne (2012-2013) - Données pondérées

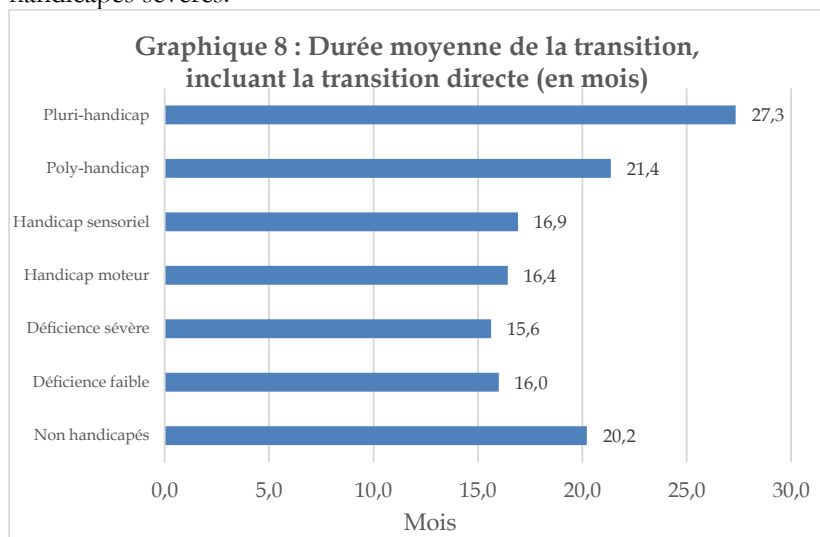
L'examen de la qualité de la transition confirme les dispositions spéciales prises en faveur des déficients sévères et des handicapés moteurs dont la transition est relativement plus courte et se fait généralement directement. Les déficients absolus, certainement moins nombreux, semblent également bénéficier de cette politique pro-handicapés. En effet, même si leur transition est globalement plus longue, les rares déficients absolus insérés connaissent une transition directe de l'école vers le marché du travail. Par ailleurs, les résultats soulignent la longueur de la transition pour les polyhandicapés.

Tableau 7 : Handicap et qualité de la transition des jeunes subsahariens vers le marché du travail

	Non handicapés	Déficiência faible	Déficiência sévère	Déficiência absolue	Handicap moteur	Handicap sensoriel	Poly-handicap	Pluri-handicap
Transition courte	70,0	73,9	77,7	100,0	76,9	71,7	65,5	68,3
Transition moyenne	16,6	16,7	13,6	0,0	12,6	18,6	15,1	22,7
Transition longue	13,3	9,3	8,7	0,0	10,5	9,7	20,1	9,1
Transition directe	48,5	52,2	45,3	100,0	57,8	46,2	43,3	48,6
Population	10673721	1728728	404916	4350	757521	1056316	214551	51184

Source : A partir des ETVA en Afrique subsaharienne (2012-2013) - Données pondérées

La mesure de la durée moyenne entérine la faible qualité de la transition chez les handicapés extrêmes. Elle se superpose quasiment à celle des non-handicapés pour les polyhandicapés et dure sept mois de plus en ce qui concerne les pluri-handicapés. A l'inverse, les personnes en situation de handicap bénéficiant prioritairement des mesures spéciales de recrutement achèvent leur transition 5 à 12 mois plus tôt que les poly- et pluri-handicapés, la situation étant davantage meilleure chez les handicapés sévères.



Source : A partir des ETVA en Afrique subsaharienne (2012-2013) - Données pondérées

7. Conclusion

En Afrique subsaharienne, 17% des jeunes souffrent de handicap dont 3% de déficients sévères et 0,2% de déficients absolus. En dépit des efforts d'inclusion, 13 à 22% de ces jeunes n'ont jamais été scolarisés, contre 5,2% des jeunes valides. Pis, les rares scolarisés parmi eux connaissent une sortie prématurée du système éducatif, comme c'est le cas des 47% de poly- et pluri-handicapés qui n'achèveront jamais leur cycle de formation. Cette situation ne semble, néanmoins, pas compromettre leur accès au marché du travail, les politiques pro-handicapés leur garantissant une équité d'insertion professionnelle. De sorte que la transition de l'école vers la vie active, dans des emplois stables, est même plus rapide pour les jeunes handicapés insérés. Toutefois, malgré ces programmes, les données des ETVA montrent que le déficit en capital humain des jeunes en situation de handicap les expose davantage que les jeunes non-handicapés à des emplois précaires en termes de régularité, de salaires ou d'informalité. Dans ce contexte, l'on est légitimement en droit de s'interroger sur le contenu et la portée des programmes pro-handicapés du point de vue du travail décent et de la durabilité sociale. Dans quelle mesure l'équité d'accès pour les jeunes déficients peut-elle être couplée aux dispositifs de renforcement de l'employabilité des jeunes ? Sur quels leviers l'action devrait-elle porter ?

8. Bibliographie

Banque Africaine de Développement (2018), La jeunesse, moteur de développement de l'Afrique, sur www.afdb.org, 14 août.

Banque Africaine de Développement (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013*, BAD, OCDE, PNUD, CEA.

Banque Africaine de Développement (2012), *African Economic Outlook: Promoting Youth Employment*, BAD, OCDE, PNUD, UNECA.

Sandra Barlet et Rohen d'Aiglepierre (2016), *Les dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Afrique*, 132 p.

Sandra Barlet, André Gauron, Annick Huyghe Mauro (2013), « L'insertion des jeunes en Afrique subsaharienne : De quoi parle-t-on ? » in *L'Actualité des services aux entreprises*, n°25, Gret, Paris.

Raphaël Beaujeu, Michael Kolie, Jean-François Sempre, Christine Uher, (2011), Transition démographique et emploi en Afrique

subsaharienne : comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement, *A savoir*, n°5, AFD, MAE, 217 p., Paris.

Bureau International du Travail, 2018, *Etude sur l'emploi des personnes en situation de handicap dans les entreprises publiques et privées*, Abidjan - Côte d'Ivoire, 94 p.

Gérald Bogard (2007), « La formation tout au long de la vie : Une nouvelle approche culturelle des relations formation et handicap des droits de l'homme », in OIT (2007), *L'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap : Réunion européenne régionale tripartite : Compte rendu*, Genève, 9 mars 2007

Busan, 2018, *Des emplois pour les jeunes en Afrique. Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique*, 14 p., Banque Africaine de Développement

Crefor, 2010, Handicap, formation et insertion professionnelle. Paysage institutionnel et éclairage sur les dispositifs de formation et d'insertion, Haute-Normandie, Octobre, 41 p.

Sara Elder et Koko Siaka Koné (2014), Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique Sub-saharienne, *Work4Youth, Série de publication N°10*, BIT/Programme sur l'emploi/Département des politiques de l'emploi, Genève, 81 p.

Fonds Monétaire International (2019), Afrique subsaharienne, Reprise dans un contexte de grande incertitude. Rapport sur les Perspectives économiques régionales, 78 p.

Yvan Lachaud (2005), Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes handicapés, Rapport de Commission, 65 p.

Michel Mercier (Ed.), Geneviève Bazier, Vincent Collin, Philippe Defeyt, Carine Merline et Sophie Muselle (1997), *Approche des représentations sociales relatives à l'emploi des personnes handicapées en Région wallonne*, Rapport de la recherche effectuée à la demande du Ministre W. Taminiaux, Ministre de l'Action sociale, du Logement et de la Santé, 209 p.

Bernard Morin (2006), « L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Réflexion à partir d'une pratique en entreprise », in *Reliance* 2006/1 (no 19), pp. 62-66. DOI 10.3917/reli.019.66

Barbara Murray (2007), « Formation professionnelle et emploi des personnes handicapées – Le rôle des normes internationales des droits de l'homme », in BIT (2007), *L'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap : Réunion européenne régionale tripartite : Compte rendu*, Genève, 9 mars 2007

Denis Poizat (2007), « L'Afrique, le pittoresque et le handicap », *Reliance* 2/2007 (n° 24), pp. 22-30.

UNESCO, 2014, *Handicaps et éducation*, Education for all / Global monitoring report (EFA/GMR).

UNESCO, 2011, *Le financement de l'éducation en Afrique subsaharienne : relever les défis de l'expansion, de l'équité et de la qualité*, 129 p.

UNICEF, 2014, *Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés*, Rapport régional Afrique de l'Ouest et du Centre.

Dominique Velche (2007), « Handicap, formation et emploi en Europe », in BIT (2007), *L'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap : Réunion européenne régionale tripartite : Compte rendu*, Genève, 9 mars 2007

Dominique Velche (2006), « L'emploi des personnes handicapées : stratégies suivies dans les pays de l'Union européenne », in *Reliance* 2006/1 (no 19), pp. 86-92. DOI 10.3917/reli.019.92

Michel Vernières (1997), « L'intégration professionnelle des jeunes, analyses et débats », *Economica* (Paris).

Michel Vernières (1994), « L'insertion professionnelle et la formation en cours d'emploi », *Afrique contemporaine*, No. 172, pp. 203–215.

Michel Vernières, Bernard Fourcarde et Jean-Jacques Paul (1994), « L'insertion professionnelle dans les pays en développement : concepts, résultats, problèmes méthodologiques », in *Revue Tiers-Monde*, tome 35, n°140, pp. 725-750.

Tableau des notes de bas de page

¹ Avec plus de 200 millions de personnes, la population des jeunes africains de 15 à 24 ans est la plus importante au monde ; et lorsque l'on réfère à la

jeunesse au sens de l'Union Africaine, cette population jeune est estimée à 420 millions et représente 35% des 1,2 milliards d'africains (Busan, 2018).

² Selon l'UNESCO (2011), les pays d'Afrique subsaharienne ont augmenté leurs dépenses réelles en éducation de plus de 6% par an au cours de la décennie 2000-2010.

³ Pourtant, la *Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)*, adoptée par les Nations Unies en 2006, a pour objet de « *promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque* ».

⁴ Le handicap peut accroître le risque de pauvreté et *vice-versa*, conformément à l'approche des « capacités » proposée par Sen.

⁵ Dans cette section, ne seront présentés que les types de handicaps étudiés dans le présent papier.

⁶ Outre les handicaps moteurs et les handicaps sensoriels, les handicaps physiques renvoient également aux **maladies invalidantes ou chroniques** (maladies respiratoires, digestives, parasitaires ou infectieuses) : diabète, épilepsie, cardiopathie, mucoviscidose, sida, cancer etc.

⁷ Ce sont les troubles relationnels, de communication et du comportement (autisme, schizophrénie, troubles obsessionnels compulsifs etc.)

⁸ Les causes les plus fréquentes sont la trisomie 21 et le syndrome de l'X fragile (maladie génétique).

⁹ Quotient Intellectuel <69

¹⁰ Au nombre de ces combinaisons de handicaps, l'on recense aussi le **sur-handicap** qui désigne l'aggravation d'un handicap existant du fait des problèmes relationnels qu'il provoque.

¹¹ Le Groupe de Washington sur le handicap est un comité international d'experts qui joue un rôle de conseil en vue de faciliter la mesure du handicap et les comparaisons de données entre pays. Il a été créé en 2001 par la Commission des statistiques des Nations Unies. Il adopte une approche du handicap fondée sur la CIF et se conforme aux principes et pratiques des agences nationales de statistiques tels que les définit la Commission de statistique de l'ONU.

¹² Les questions relatives aux difficultés rencontrées dans une activité en raison d'un problème de santé sont les suivantes :

1. Avez-vous des difficultés à voir, même si vous portez des lunettes ?
2. Avez-vous des difficultés pour entendre, même si vous portez un appareil auditif ?
3. Avez-vous des difficultés pour marcher ou monter des marches ?
4. Avez-vous des difficultés pour mémoriser ou pour vous concentrer ?
5. Avez-vous des difficultés pour prendre soin de vous (Ex : vous habiller / vous laver) ?

6. Avez-vous des difficultés pour communiquer (par exemple pour comprendre les autres ou pour vous faire comprendre) ?

¹³ Les modalités de réponses aux questions relatives aux difficultés liées aux problèmes de santé sont les suivantes :

1. Non, pas de difficulté,
2. Oui, quelques difficultés,
3. Oui, beaucoup de difficultés,
4. Ne peut pas du tout voir (entendre, marcher, mémoriser, prendre soin, communiquer).

¹⁴ Cette section sur les mesures de la transition fait de larges emprunts à Elder et Koné (2014).

¹⁵ On évite d'utiliser le terme de transition « de l'école au travail ». La seule prise en compte des jeunes qui transitent entre l'école et le marché du travail, exclut de l'analyse l'importante masse des jeunes non scolarisés. La présente étude aborde la transition sous un angle plus global et traite de la transition vers le marché du travail des jeunes, plutôt que de la transition de l'école au travail.

¹⁶ Il s'agit de la portion ajoutée aux chômeurs « au sens strict » pour constituer les chômeurs au sens large (définition assouplie).

¹⁷ Bien que des données plus récentes existent pour ces pays, l'article restitue le contexte de réalisation des enquêtes ETVA.

¹⁸ A titre d'exemple, notons qu'en Tunisie, la loi n°2005-83 du 15 août 2005, relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées énonce que « *Toute entreprise publique ou privée qui emploie moins de 100 personnes doit réserver une proportion de 1% au moins pour le poste des employés handicapés. Celles qui emploient plus de 100 personnes doivent réserver 2 % des postes à des personnes en situation de handicap (PSH)* ». Cette même disposition est adoptée dans l'article 12.2 de la Loi n°2015-532 ivoirienne du 20 juillet 2015 portant Code du travail qui stipule que « *L'employeur doit réserver un quota d'emplois aux PSH possédant la qualification professionnelle requise* ». En plus, dans ce pays, l'Annexe fiscale de 2017 prévoit des avantages fiscaux aux entreprises qui embauchent les PSH : le crédit d'impôt annuel, pour l'embauche des PSH, est relevé de 1 000 000 francs CFA à 1 500 000 francs CFA pour les entreprises soumises aux Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) et de 250 000 francs CFA à 500 000 francs CFA pour celles soumises à l'impôt synthétique. Outre, les mesures coercitives et les incitations fiscales, les conditions de travail des PSH sont également améliorées. C'est, par exemple, le cas au Burkina Faso où des ateliers protégés sont créés conformément à l'Article 32 de la loi n°012-2010/an du 24 juin 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées. Il stipule que « *Les personnes handicapées ne poud* »

être occupées dans les conditions normales de travail, bénéficient d'emplois adaptés ou en cas de besoin d'ateliers protégés ».

¹⁹ Il est maintenant bien connu qu'il existe une corrélation étroite entre le niveau d'instruction ou de compétences et le taux d'emploi (OCDE, 2006).